



DECISION N°2025-30
Marché de travaux remise en état de la voirie Zone
Expansia - Attribution

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu l'appel public à la concurrence lancé le 23 avril 2025 ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juin 2025 au regard des critères du choix des offres définis dans le règlement de la consultation ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget principal 2025 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'attribuer le marché de remise en état de la voirie Zone Expansia à Falaise à la société EUROVIA en solution variante enrobées de nuit, pour un montant de 234 579,02 €.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
23 juin 2025

Et de sa transmission en Préfecture le
23 juin 2025

Fait à Falaise, le *23 juin 2025*

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL